



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 9148

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dramatique situation de l'Algérie. En Algérie, comme en Bosnie ou au Rwanda, la Bête n'est pas morte. Du 21 décembre au 10 janvier 1998, en moins d'un mois, près d'un millier de civils ont été massacrés en Algérie. Des femmes et des nourrissons, cibles privilégiées, ont été assassinés en masse. Nul n'est épargné par le déchaînement de violence qu'endure l'Algérie depuis de trop longs mois. Tout se passe comme si des bandes de tueurs déshumanisés avaient décidé d'éradiquer la nation algérienne sous les regards apitoyés d'une communauté internationale demeurée sans réaction. Si la situation de l'Algérie n'est pas séparable de celle de l'ensemble du monde arabe, si l'on ne peut séparer cette question du problème palestinien, il est un fait que ce pays a une histoire qui lui est propre. Au sein de cette histoire, la France occupe une place bien particulière qui rend la moindre initiative très délicate. Sans qu'il soit question de remettre aujourd'hui en cause la souveraineté nationale algérienne, il paraît inévitable que l'ONU s'interroge sur son devoir d'ingérence humanitaire. Ce principe, nouvellement apparu dans le droit international public, a prévalu au Kurdistan irakien. En faire fi dans le cas algérien confirmerait, aux yeux des opinions publiques, que les motivations des puissants sont rarement désintéressées. La diplomatie française, comme en bien d'autres occasions, peut être à la pointe du combat en faveur du droit et de la dignité. Il paraît aujourd'hui possible de s'appuyer sur les récentes déclarations des Etats-Unis, de l'Allemagne et de l'Iran, pour que le caractère universel des droits propres à chaque être humain ne soit plus négligé. La mission diplomatique qui représentera prochainement l'Union européenne en Algérie constitue la première expression d'une volonté politique réelle d'en finir avec l'horreur. Toutefois, parce que le chemin est encore long et que ce premier geste positif ne saurait suffire, il lui demande de lui faire part de son analyse et de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le déchaînement de violence en Algérie au cours des derniers mois, en particulier les massacres de civils, a frappé d'horreur la communauté internationale. Le gouvernement français partage cette émotion et exprime son entière solidarité avec le peuple algérien. Il condamne également avec vigueur ces actes terroristes et barbares, sans justification. Face à ces événements dramatiques, le Gouvernement entend agir utilement. Il souhaite appuyer, sans volonté d'ingérence, les efforts engagés par les Algériens eux-mêmes pour mettre un terme à la violence dans leur pays. Afin d'encourager le gouvernement algérien dans son projet d'ouverture et de réforme, il s'emploie à instaurer un dialogue ouvert et naturel avec Alger. Le déplacement de la troïka européenne en Algérie, du 19 au 20 janvier dernier, a constitué une première étape importante dans cette voie. Les représentants de l'Union européenne ont en effet pu mieux comprendre la politique menée par le gouvernement algérien, ainsi que la situation qui prévaut en Algérie. La visite de la délégation du Parlement européen à Alger, du 8 au 12 février, puis les déplacements de parlementaires européens et français qui ont suivi ont également été l'occasion d'encourager la politique d'ouverture et de modernisation entreprise en Algérie. Le Gouvernement estime souhaitable de poursuivre et d'approfondir le dialogue engagé avec Alger. La visite du ministre algérien des affaires étrangères, invité à se rendre en France, devrait notamment y contribuer. Afin de répondre au

besoin légitime d'information et de transparence de la communauté internationale sur la situation en Algérie, le Gouvernement encourage par ailleurs les autorités algériennes à développer leurs relations avec les Nations Unies. Comme l'a suggéré l'Union européenne, il souhaite notamment que les rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme puissent être prochainement reçus en Algérie.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9148

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 360

Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2211